Chers parents,

Merci de prendre connaissance des informations suivantes :

1) Modifications suite à la limitation du brassage entre classes :

A partir du lundi 13 décembre :
Afin d'éviter les "croisements" entre groupes dans les espaces clos, les classes de
- CP (Mme Palisse)
- CE1 (Mme Linet)
- CE1-CE2 (M Poulain)

entreront directement dans le bâtiment à **8h20 et 13h40** (1ère sonnerie).
Attention : Les élèves de ces 3 classes sortiront désormais par le petit portail du bas de l'école (près de l'école maternelle).

Les autres classes :
- CM1 (Mme Lacambre)
- CM2 (M Le Tan)
- ULIS (Mme Tadjenant)
- CP-CE2 (Mme Gervais – Mme Guler)

seront accueillies dans la cour aux horaires habituels, se rangeront et entreront dans le bâtiment à 8h30 et 13h50. Cela facilitera également le lavage des mains avant d'entrer en classe.
Les récréations seront échelonnées.

2) Quelles sont les précautions à prendre avant de conduire son enfant à l'école ?

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Il leur est demandé de prendre les précautions suivantes avant de conduire leurs enfants à l'école :
 surveiller l'apparition de symptômes chez leurs enfants ;
 avoir une hygiène stricte des mains comprenant le lavage au départ et au retour à la maison ;
 en cas de symptômes évocateurs1 de la Covid-19 ou de fièvre (38°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école, y compris s'il est totalement vacciné ou qu'il a été infecté par la Covid-19 depuis moins de deux mois. Les parents prennent avis auprès du médecin traitant qui décide des mesures à prendre ;
 ne pas conduire à l'école :
o les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2 ;
o les élèves dont un membre du foyer a été testé positivement, sauf s'ils justifient d'une couverture vaccinale complète ou ont contracté la COVID depuis moins de deux mois ;
o les élèves identifiés comme contact à risque par la CPAM, sauf s'ils justifient d'une couverture vaccinale complète ou ont contracté la COVID depuis moins de deux mois2 ;
 lorsqu'ils ne conduisent pas leur enfant à l'école, informer le directeur d'école ou le chef d'établissement des raisons de son absence.

Pour interrompre les chaînes de transmission dans l'espace scolaire, lorsque l'élève ou un autre membre du foyer est atteint de la Covid-19 il est essentiel de respecter une période d'isolement et que les parents le signalent immédiatement l'école ou l'établissement.

3) Masques :

Rappel : Chaque élève doit avoir plusieurs masques adaptés dans son cartable.

4) En cas de non remplacement d'un enseignant absent :

A partir du niveau 3 / niveau orange (niveau actuel), la limitation du brassage entre les classes s'impose. Les élèves ne peuvent donc être répartis dans les autres clas
ses.

5) Cas d'un élève testé positif au covid 19 :

Les élèves de la classe concernée reviennent en classe dès présentation d'un résultat négatif d'un test PCR ou antigénique (pas d'autotest), ou restent au domicile en isolement pendant 7 jours.

6) Communication école-famille :

- Informations sur le blog de l'école chaque vendredi : **https://tinyurl.com/belle-noue**
- Merci de consulter régulièrement vos mails (en cas de suspension de l'accueil d'une classe, cas covid, etc)
- Avez-vous bien reçu les mails du 30 novembre et du 8 décembre :

Oui ☐
Non ☐

Si non, merci de nous communiquer votre adresse mail : ……

Bien cordialement,
L'équipe enseignante de l'école élémentaire Belle-noue